
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 191

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE STATIONNEMENTS RELIÉS À LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$

CONSIDÉRANT QUE	les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque et de la salle multifonctionnelle seront achevés incessamment;
CONSIDÉRANT QUE	des travaux d'aménagements extérieurs et de stationnements, sont nécessaires pour compléter l'infrastructure et en assurer le bon fonctionnement;
CONSIDÉRANT QUE	l'estimation pour la réalisation de ces travaux s'élève à 1 500 000 \$, et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en payer les coûts;
CONSIDÉRANT QU'	un avis de motion du présent règlement d'emprunt a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du conseil du 14 septembre 2026;
CONSIDÉRANT QUE	toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.
EN CONSÉQUENCE,	le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

Article 1 **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 **Autorisation des travaux**

Le conseil municipal est autorisé à procéder à des travaux d'aménagements extérieurs et de stationnements afin de desservir la nouvelle bibliothèque, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des coûts préparée par le directeur adjoint aux actifs et aux projets d'infrastructures, en date du 11 septembre 2026, et jointe comme **Annexe « A »** du présent règlement.

Article 3 **Autorisation des dépenses**

Afin d'effectuer les travaux décrits à l'article 2 du présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 1 500 000 \$, ce montant comprenant toutes taxes nettes applicables.

Article 4 **Autorisation de l'emprunt**

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 1 500 000 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais de financement temporaires, les frais incidents et les taxes nettes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 500 000 \$, au moyen d'émission d'obligations ou de billets pour un terme de vingt (20) ans, tel qu'il appert du tableau joint comme **« Annexe B »** au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 5 **Taxes**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au

remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Affectation des coûts

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7 Réduction de l'emprunt

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Me Caroline Gray Directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe	Raymond Rougeau Maire
--	--------------------------

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion : le	14 septembre 2026	Résolution numéro :	26-404
Dépôt du projet de règlement : le	14 septembre 2026	Résolution numéro :	26-408
Adoption du règlement : le		Résolution numéro :	
Avis public de la tenue du registre : le			
Tenue du registre : le			
Dépôt du certificat de registre : le		Résolution numéro :	
Approbation par le ministère des Affaires municipales : le			
Avis public d'entrée en vigueur : le			

Me Caroline Gray Directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe	Raymond Rougeau Maire
--	--------------------------

ANNEXE A

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS ET DE STATIONNEMENTS RELIÉS À LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

ESTIMATION SOMMAIRE — RÈGLEMENT D'EMPRUNT No 191				
Montant visé : 1 500 000 \$ net — 700 000 \$ Rectory Garden + 800 000 \$ Bibliothèque — contingence 15 % distincte de la réserve d'enveloppe				
PARAMÈTRE	VALEUR			
Taux net de taxes municipales	4,9875%		Taux de contingence	15,0%
Budget cible net — Rectory Garden	700 000,00 \$			
Budget cible net — Bibliothèque	800 000,00 \$			
PROJET 1 — STATIONNEMENT RECTORY GARDEN				
POSTE	AVANT TAXES	TAXES NETTES	COÛT NET	% DU PROJET
Relevés et investigations	1 975,00 \$	98,50 \$	2 073,50 \$	0,3%
Études géotechniques	15 500,00 \$	773,06 \$	16 273,06 \$	2,3%
Études environnementales	2 800,00 \$	139,65 \$	2 939,65 \$	0,4%
Conception, plans et devis	50 000,00 \$	2 493,75 \$	52 493,75 \$	7,5%
Gestion des eaux pluviales	180 000,00 \$	8 977,50 \$	188 977,50 \$	27,0%
Travaux de construction — sous-total	250 000,00 \$	12 468,75 \$	262 468,75 \$	37,5%
Déboisement	20 000,00 \$	997,50 \$	20 997,50 \$	3,0%
Sous-fondation	40 000,00 \$	1 995,00 \$	41 995,00 \$	6,0%
Construction du stationnement	100 000,00 \$	4 987,50 \$	104 987,50 \$	15,0%
Luminaires	30 000,00 \$	1 496,25 \$	31 496,25 \$	4,5%
Aménagement	60 000,00 \$	2 992,50 \$	62 992,50 \$	9,0%
Contrôle qualité, essais et mise en service	15 000,00 \$	748,13 \$	15 748,13 \$	2,2%
Équipements et acquisitions connexes	75 000,00 \$	3 740,63 \$	78 740,63 \$	11,2%
Contingences — 15 % (eaux pluviales + travaux)	64 500,00 \$	3 216,94 \$	67 716,94 \$	9,7%
SOUS-TOTAL ESTIMÉ — PROJET 1	654 775,00 \$	32 656,91 \$	687 431,91 \$	98,2%
Réserve d'enveloppe R191 — ajustement à la cible	11 971,03 \$	597,06 \$	12 568,09 \$	1,8%
TOTAL — PROJET 1	666 746,03 \$	33 253,97 \$	700 000,00 \$	100,0%
PROJET 2 — AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS BIBLIOTHÈQUE				
POSTE	AVANT TAXES	TAXES NETTES	COÛT NET	% DU PROJET
Relevés et investigations	6 000,00 \$	299,25 \$	6 299,25 \$	0,8%
Conception, plans et devis	50 000,00 \$	2 493,75 \$	52 493,75 \$	6,6%
Gestion des eaux pluviales	80 000,00 \$	3 990,00 \$	83 990,00 \$	10,5%
Travaux de construction — sous-total	390 000,00 \$	19 451,25 \$	409 451,25 \$	51,2%
Deux conteneurs semi-enfouis	50 000,00 \$	2 493,75 \$	52 493,75 \$	6,6%
Stationnement	100 000,00 \$	4 987,50 \$	104 987,50 \$	13,1%
Pavé uni	75 000,00 \$	3 740,63 \$	78 740,63 \$	9,8%
Aménagement paysager	60 000,00 \$	2 992,50 \$	62 992,50 \$	7,9%
Luminaires	45 000,00 \$	2 244,38 \$	47 244,38 \$	5,9%
Bâtiment de service et de rangement	60 000,00 \$	2 992,50 \$	62 992,50 \$	7,9%
Contrôle qualité, essais et mise en service	15 000,00 \$	748,13 \$	15 748,13 \$	2,0%
Équipements et acquisitions connexes (mobilier)	150 000,00 \$	7 481,25 \$	157 481,25 \$	19,7%
Contingences — 15 % (eaux pluviales + travaux)	70 500,00 \$	3 516,19 \$	74 016,19 \$	9,3%
SOUS-TOTAL ESTIMÉ — PROJET 2	761 500,00 \$	37 979,83 \$	799 479,83 \$	99,9%
Réserve d'enveloppe R191 — ajustement à la cible	495,46 \$	24,71 \$	520,17 \$	0,1%
TOTAL — PROJET 2	761 995,46 \$	38 004,54 \$	800 000,00 \$	100,0%
TOTAL DU RÈGLEMENT No 191				
Projet	Avant taxes	Taxes nettes	Coût net	Répartition
Stationnement Rectory Garden	666 746,03 \$	33 253,97 \$	700 000,00 \$	46,7%
Aménagements extérieurs Bibliothèque	761 995,46 \$	38 004,54 \$	800 000,00 \$	53,3%
TOTAL — RÈGLEMENT No 191	1 428 741,49 \$	71 258,51 \$	1 500 000,00 \$	100,0%


Dominic Leclerc

Directeur adjoint - Actifs et projets d'infrastructures
11 Septembre 2026

ANNEXE B

COÛTS ET FINANCEMENT



MODULE DE CALCUL
TABLEAU DE REMBOURSEMENT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Veuillez entrer les renseignements suivants :

Numéro de règlement

191

Montant

1,500,000 \$

Période d'amortissement

20

Taux

4.000%

Année	Amortissement			Solde
	Capital	Intérêts	Total	1,500,000
1	50,400	60,000	110,400	1,449,600
2	52,400	57,984	110,384	1,397,200
3	54,500	55,888	110,388	1,342,700
4	56,700	53,708	110,408	1,286,000
5	58,900	51,440	110,340	1,227,100
6	61,300	49,084	110,384	1,165,800
7	63,700	46,632	110,332	1,102,100
8	66,300	44,084	110,384	1,035,800
9	68,900	41,432	110,332	966,900
10	71,700	38,676	110,376	895,200
11	74,600	35,808	110,408	820,600
12	77,500	32,824	110,324	743,100
13	80,600	29,724	110,324	662,500
14	83,900	26,500	110,400	578,600
15	87,200	23,144	110,344	491,400
16	90,700	19,656	110,356	400,700
17	94,300	16,028	110,328	306,400
18	98,100	12,256	110,356	208,300
19	102,000	8,332	110,332	106,300
20	106,300	4,252	110,552	0
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
Totaux	1,500,000	707,452	2,207,452	

N.B. Les montants dans la colonne capital sont arrondis à la centaine près.
Le module de simulation vous est fourni à titre indicatif.

SFM- 2006-12-14

**ÉTAT DES SOMMES ENGAGÉES AVANT
L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT**

Nom du règlement	Fournisseurs	Montant net	Cumulatif
Règlement d'emprunt numéro 191 décrétant des travaux d'aménagements extérieurs et de stationnements reliés à la nouvelle bibliothèque et autorisant une dépense et un emprunt de 1 500 000 \$	Parallèle 54 Expert-Conseil inc	51 713.00\$	51 713.00 \$

Le 11 septembre 2026



Gaétan Desrosiers
Directeur adjoint du Service des finances